

En quoi consiste la Louisiana Database Security Breach Notification Law (projet de loi du Sénat 205)?

La Louisiana Database Security Breach Notification Law (projet de loi du Sénat 205) (la Loi) exige des entreprises qu'elles avisent les résidents de la Louisiane quand une atteinte à la sécurité entraîne la communication de leurs renseignements personnels non chiffrés à des personnes non autorisées, et qu'on a des motifs raisonnables de croire que cela causera un préjudice à ces personnes. La Loi prescrit la marche à suivre que doivent appliquer les entreprises pour aviser un individu en cas d'atteinte à la sécurité. La Loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

Qui est visé par ce projet de loi?

La Loi s'applique à toute personne et à toute entreprise qui font des affaires en Louisiane et qui conservent des renseignements personnels appartenant à des résidents de l'État. Par « renseignements personnels », on entend le prénom ou l'initiale et le nom, utilisés en combinaison avec au moins un des documents d'identification privés et non chiffrés suivants :

- numéro d'assurance sociale;
- numéro de permis de conduire;
- numéro de compte bancaire;
- numéro de carte de crédit ou de carte de débit accompagné du code d'accès ou du mot de passe requis.

En quoi la Loi concerne-t-elle la gestion de l'information?

En vertu de la Loi, les entreprises de la Louisiane sont responsables de la sécurité de leurs dossiers clients conservés sur support informatique. Si une entreprise subit une violation de la sécurité et que des personnes non autorisées obtiennent des renseignements personnels, l'entreprise doit en informer les personnes concernées.

En surveillant et en maîtrisant la quantité de données sur les clients conservées sur place sur support informatique, les entreprises peuvent réduire le risque de perdre ou autrement divulguer des données à des parties non autorisées. Les copies de sauvegarde des fichiers électroniques contenant des renseignements personnels et qui ne sont plus utiles doivent être éliminées

de manière sécuritaire. Pareillement, les autres supports informatiques contenant des renseignements personnels, comme les CD, les disquettes et les disques durs, doivent être détruits une fois qu'ils sont devenus inutiles.

Que doivent faire les entreprises pour se conformer à la Loi?

Les entreprises doivent informer les personnes concernées lorsque des renseignements personnels sur support informatique non accessibles au public sont tombés entre les mains de personnes non autorisées ou qu'on a des motifs raisonnables de le croire. La Loi décrit la façon dont elles doivent informer les personnes concernées. S'il en coûte plus de 250 000 \$ pour informer les personnes concernées, ou si le nombre de personnes concernées est supérieur à 500 000, on peut employer des méthodes de rechange pour les informer.

La Loi prévoit un recours civil pour les personnes qui subissent un préjudice réel parce qu'une entreprise qui a subi une atteinte à la sécurité a négligé de la divulguer dans les délais prescrits.

Comment pouvons-nous vous aider?

Lorsque vous élaborez votre programme d'élimination des documents conformément à la Loi, pensez à la possibilité de faire appel à Shred-it pour combler ces besoins. Shred-it détruit tous vos documents confidentiels, y compris les supports informatiques tels que CD-ROM/CDR/DVD et copies de sauvegarde. Shred-it vous remet des cabinets sécuritaires verrouillés, ce qui facilite la destruction des copies inutiles des documents contenant des renseignements personnels de vos clients. Shred-it détruit vos documents en toute sécurité, sur place, à l'aide de ses déchiqueteuses mobiles. Les documents sont déchiquetés en morceaux de la taille de confettis, puis recyclés. Pour avoir l'esprit tranquille, communiquez dès aujourd'hui avec Shred-it en composant le 1 800 697 4733 (1 800 69 Shred).

Pour en savoir plus :

Chambre législative de la Louisiane : <http://www.legis.state.la.us>

Ce document ne constitue pas un avis juridique ni un conseil juridique. Prière de ne pas se fier à ce document sans avoir d'abord obtenu un avis juridique.

© Copyright 2006